ESSAI BIOGRAPHIQUE

SUR

CHARLES IER DE MELUN

SEIGNEUR DE NANTOUILLET, BARON DES LANDES, BAILLI DE SENS

GRAND MAITRE DE FRANCE ET LIEUTENANT GÉNÉRAL DU ROI LOUIS XI A PARIS ET DANS L'ILE DE FRANCE

(1420? - 1468)

PAR

Camille ANCHIER

INTRODUCTION

- I. OBJET ET UTILITÉ DE CE TRAVAIL. CETTE THÈSE CONS-TITUE LA PREMIÈRE ÉTUDE CONSACRÉE A CHARLES 1^{et} DE MELUN. — NOMBREUSES ERREURS COMMISES AU SUJET DE CE PERSONNAGE.
 - II. BIBLIOGRAPHIE : SOURCES MANUSCRITES ET IMPRIMÉES.

CHAPITRE*I

(1420 ?—22 juillet 1461)

La Maison de Melun: ses diverses branches, les seigneurs de la Borde, leur origine, leur généalogie. — Date approximative de la naissance de Charles de Melun (entre 1414 et 1425). — Son entrée dans la carrière politique: il s'attache au dauphin dont il est écuyer d'écurie en 1448. — Son mariage avec Anne Philippe de la Rochefoucauld (21 janvier 1453). — Acquisition de plusieurs fiefs sis dans le bailliage d'Évreux (1460); ses efforts pour se constituer dans la vallée de l'Iton un

domaine d'une grande étendue. — Au début de l'année 1461, il est à la fois en bons rapports avec le dauphin et avec Charles VII sous le règne duquel il n'a joué qu'un rôle politique très effacé; il n'est revêtu d'aucune charge.

CHAPITRE II

(22 juillet 1461-8 mars 1465)

Du mois d'août 1461 au mois de mars 1465, Charles de Melun établit sa fortune, ne cesse de s'élever et exerce une influence considérable. — Premières marques de faveur qu'il reçoit dès l'avenement de Louis XI: il devient conseiller et chambellan, bailli de Sens (août 1461), capitaine de Sens et de Villeneuve-le-Roi; son père, Philippe de Melun, sire de la Borde, est nommé gouverneur de la Bastille (1462). — Réunion en un seul fief de toutes les terres que Charles de Melun possède en Normandie et érection de ce fief en baronnie sous le nom de « Baronnie des Landes » (juin 1462). — Bertrand de Beauvau et Charles de Melun, lieutenants pour le roi à Paris (11 janvier 1463). — Charles de Melun envoyé comme chef d'ambassade à la Cour de Philippe le Bon à Bruxelles (mars 1463). — Ses rapports avec le comte de Charolais en 1463. — Procès d'Antoine de Chabannes, comte de Dammartin: son rôle en cette affaire, il s'unit aux fils de Jacques Cœur, parvient à faire prononcer la condamnation et obtient la confiscation (août 1463). Histoire des biens confisqués sur Chabannes. — Le roi donne à Charles de Melun l'hôtel de la Pissotte ou hôtel de la Reine à Paris (août 1463). — Il est le protecteur de Jean Balue qu'il introduit à la Cour et recommande à Louis XI (1463). — Il fait partie de la députation envoyée par le roi au Parlement lors du rachat des villes de la Picardie pour demander l'autorisation de prendre les

sommes consignées et déposées entre les mains de Guillaume Colombel, greffier de la Cour (août 1463). — Il est chargé de l'exécution du testament de Marie d'Anjou, mère de Louis XI (fin de l'année 1463, début de l'année 1464).

CHAPITRE III

(8 mars 1465—10 février 1466)

Cette période correspond à l'apogée de la fortune de Charles de Melun. — Il est nommé lieutenant général à Paris et dans l'Ile-de-France (8 mars 1465). — Guerre de la Ligue du Bien Public. — Activité dont il fait preuve pour organiser la défense ; il ordonne de réparer les fortifications de Meulant (18 mars) et de Pontoise (28 mars). - Il enjoint au bâtard de Vendôme d'aller occuper Villeneuve-le-Roi; lui-même va assiéger Saint-Maurice (Loiret) dont il s'empare au bout de peu de temps (juin 1465). — Les Bourguignons devant Paris (5-15 juillet). — C'est à tort que l'on a accusé Charles de Melun d'avoir formellement interdit au maréchal J. Rouhault d'aller au secours du roi à la bataille de Montlhéry. — Retour de Louis XI dans sa capitale; il va souper dans l'hôtel de Charles de Melun (18 juillet). - Siège de Paris. — Charles de Melun envoie sa vaisselle d'argent à la monnaie pour faire des gros de six blancs. — Il entretient avec Pavyot, maître d'hôtel du duc de Berry, une correspondance ayant pour objet la réconciliation de ce prince avec son frère (fin de juillet). — Henri de Livres, prévôt des marchands de Paris, et Jean Clerbout, général des monnaies, demandent à Louis XI de maintenir Charles de Melun comme lieutenant général à Paris (fin de juillet). - Charles d'Artois, comte d'Eu, est nommé lieutenant général à la place de Charles de Me-

lun (13 août); celui-ci reçoit en compensation l'office de grand maître de France et la capitainerie de Melun. -Rapports de Charles de Melun avec les chefs de la ligue, notamment avec le duc de Bretagne et le comte de Charolais; il leur envoie des cadeaux et leur rend plusieurs fois visite. — Explication de l'ouverture de la Bastille et des feux allumés pendant la nuit du 26 septembre. - Soupçons que la conduite de Charles de Melun inspire au roi qui ne cesse cependant pas de l'employer à son service. — Il accompagne Louis XI à l'entrevue de Conflans (3 octobre). — Jean Dauvet, premier président au Parlement de Toulouse, et Charles de Melun installent Robert d'Estouteville dans la charge de prévôt de Paris (7 novembre). — Part que prend Charles de Melun dans la campagne de Normandie : il se saisit de Gisors, Gournay (20 novembre), et d'autres places, il s'avance dans le pays de Caux, défait une bande d'Écossais à Cailly (Seine-Inférieure) et va retrouver le roi à Rouen.

CHAPITRE IV

(10 février 1466—2 juillet 1468)

Ce chapitre est consacré à la disgrâce de Charles de Melun. — Le roi sous l'influence d'Antoine de Chabannes, principal ennemi de Charles de Melun, retire sa faveur à ce dernier et lui enlève peu à peu chacune des charges qu'il lui avait données. — Charles de Melun perd sa compagnie de cent lances (10 février 1466). — — Il épouse Philippe de Montmorency le 23 mars 1466 et non 1465, comme l'ont écrit le Père Anselme, Moreri et tant d'autres. — Son père est privé de l'office de gouverneur de la Bastille (mai 1466); Charles lui-même de ceux de capitaine de Melun et du bois de Vincennes (9 septembre 1466), de bailli de Sens, de grand maître

de France (23 février 1467). — Discussion au sujet de l'époque à laquelle il perdit cette dernière charge. — A partir du 23 février 1467, il n'est plus pourvu d'aucun office. — Son beau-père, Jean II, baron de Montmorency, lui donne le fief de Damville (Eure), 15 mai 1467. — Procès qu'il soutient, ainsi que son frère Antoine de Melun, contre Chabannes, au sujet du fief de Nantouillet.

CHAPITRE V

(2 juillet—22 août 1468)

Louis XI ordonne d'enfermer Charles de Melun à Château-Gaillard et de saisir ses biens (2 juillet 1468). — Tristan l'Ermite, Pierre de la Dehors, Thomas Triboule et Jean Mautaint sont les quatre commissaires chargés d'instruire le procès; ils doivent consulter Pierre de Morvilliers. — Toutes les accusations portées contre Charles de Melun peuvent être ramenées à deux chefs principaux: trahison, concussions. — Il est prouvé que Charles de Melun a entretenu des relations avec les princes ligués, qu'il a même écouté les propositions du duc de Bretagne, François II, qu'il a recélé une pièce importante lors du procès de Chabannes, qu'il a reçu de l'argent pour faire gagner quelques procès, notamment ceux du comte du Maine et du vicomte de Polignac, mais on ne peut le convaincre d'aucun crime de trahison. — Néanmoins, par suite de la haine que lui portent Chabannes, comte de Dammartin, le cardinal Balue et peut-être aussi la reine Charlotte de Savoie, il est condamné à mort et exécuté aux Andelys le 22 août 1468. — Réfutation de l'opinion du Batelier d'Aviron qui veut que ce soit la reine seule qui ait fait condamner et exécuter Charles de Melun. — Ses biens sont donnés à Chabannes.

CHAPITRE VI

(22 août 1468—mars 1488)

En 1471 Chabannes, sur l'ordre de Louis XI, rend aux enfants de Charles de Melun les biens qui lui venaient de leur père; il garde toutefois les fiefs de St-Mard et des Fossés (Seine-et-Marne).

Charles VIII prescrità Chabannes, le 10 mars 1488, de restituer à Ambroise, Aréthuse et Louis de Melun les terres de St-Mard et des Fossés.

Charles de Melun fut réhabilité sous le règne de Charles VIII avant le mois de mars 1488.

PIECES JUSTIFICATIVES